

au parc Québécois, d'une superficie de 1,750 milles carrés, par la route 11 au terrain de camping Dawson Trail sur le lac French, et aussi par eau en passant par le lac Basswood au sud. La route 17, au nord de Sault-Sainte-Marie, donne accès au parc du lac Supérieur; quant au parc Sibley, on s'y rend par un chemin partant de la route 17, à l'est de Port-Arthur.

En 1966, on a annoncé l'établissement d'un nouveau mode de classement et de zonage des parcs en vue d'instituer un réseau de parcs stable dans le cadre d'une politique visant à l'expansion et à l'administration des parcs de façon pratique et efficace. On a alors défini cinq catégories de parc: milieux primitifs, paysages ou particularités naturelles, rivières en pleine forêt sauvage, réserves en milieu naturel et espaces destinés à la récréation. Des zones analogues ont été délimitées à l'intérieur même des parcs: zone sauvage, zone naturelle, zone historique, zone à usages multiples et zone de récréation.

La *Wilderness Areas Act*, entrée en vigueur en 1959, a permis la création de 42 de ces régions sauvages qui sont réparties un peu partout à travers la province et qui varient en superficie, en caractère et en importance; chacune cependant est importante au point de vue historique, scientifique, esthétique ou culturel. La plus grande mesure 938 milles carrés et comprend la région de Pukaskwa, sur la rive nord du lac Supérieur; la deuxième en superficie mesure 225 milles carrés de toundra située à la pointe nord-est de la province, là où le cap Henriette-Marie s'avance dans la baie d'Hudson. C'est la toundra arctique la plus méridionale du monde. On essaie de préserver ainsi ses paysages primitifs vierges, puis sa faune particulière à l'Arctique pour fins d'études scientifiques et en qualité d'accident géographique unique dans la province. Toutes les autres régions sauvages ont moins d'un mille carré de superficie.

L'Ontario a fait un autre progrès en vue de répondre à la demande croissante de terrains de récréation, en appliquant le concept de la réserve récréative. La nouvelle réserve récréative du nord de la baie Georgienne englobe 4,500 milles carrés de pays intéressant. Elle se situe de façon générale entre Algoma et Parry Sound, sur la rive nord de la baie Georgienne, y compris le chenal entre l'île Manitoulin et la terre ferme, les 30,000 îles, la fameuse route des voyageurs par la rivière des Français, les parties inaliénées de la rive du lac Nipissing et les monts La Cloche. La réserve n'est ni parc ni région sauvage, mais une région en voie d'aménagement normal qui est déjà utilisée pour fins de récréation. En dirigeant l'évolution de la région, on veut bénéficier le plus possible de son potentiel comme paradis récréatif répondant à tous les genres de besoins, tout en étant bien intégré dans un cadre d'activités courantes.

À cause de ses vastes étendues parsemées de lacs, l'Ontario est un véritable paradis pour les vacanciers; aussi, le nombre de visiteurs dans ses parcs s'accroît-il d'année en année. En 1966, le chiffre des visiteurs a atteint 9,791,671, et celui des campeurs, 994,787. On exige pour chaque voiture un droit de \$1 par jour ou de \$5 par an, tandis que le prix d'une place de camping est de \$1.50 par jour ou de \$9 par semaine. Les terrains pour campeurs sous la tente et les parcs à roulettes, toujours surveillés, sont pourvus de tables à pique-nique, de foyers, d'eau potable analysée et de lieux d'aisance. Les emplacements de camping, dont le nombre s'accroît à l'allure de 500 à 1,000 par an, atteignaient quelque 17,000, en 1966.

La province continue d'étendre ses services de naturalistes et ses programmes d'interprétation; en 1966, 25 de ses parcs comportaient des pavillons d'histoire naturelle, des étalages en plein air et des sentiers jalonnés d'écriteaux explicatifs, en plus d'offrir aux visiteurs des excursions organisées et des causeries accompagnées de projections cinématographiques.

C'est la Direction des parcs du ministère des Terres et Forêts qui administre les parcs de l'Ontario. On trouvera un complément détaillé de renseignements pertinents dans diverses brochures et cartes que l'on peut se procurer gratuitement auprès du ministère des Terres et Forêts, Hôtel du gouvernement, Toronto.

**Manitoba.**—Le réseau de parcs provinciaux du Manitoba, administré par la Direction des parcs du ministère des Mines et des Ressources naturelles, comprend quatre caté-